

futur et leur parents ont signé le présent acte, de ce que nous requies n'y a été déclaré au dossier, le tout après lecture faite

Levadey

Mairie d'Aurign

Arrondissement communal de Villefranche

N° 19

Naissance

Marie Castagne

Le 23 septembre 1851

Siéde à Boulonne

Le 7 janvier 1851

Attention faite à

Aurign le 6 janvier 1851

En l'air

Honoré

Du sept uoismble mil huit cent cinquante trois à sept heures du soir
Acte de Naissance de Marie Castagne, un ce jour lui a été
donné par son père, dans la commune d'Aurign, canton de Saut, département
de la Haute-Garonne, et de Louise Delmas, propriétaire cultivateur,
demeurant au dit lieu d'Aurign, commune d'Aurign, mariés
Jean Paul Castagne et de Louise Delmas, propriétaires cultivateurs,
demeurant au dit lieu d'Aurign, commune d'Aurign, mariés

Le sexe de l'enfant, qui sera d'être présentée par son père, et
renommée Marie Castagne.
Marie Thérèse Louise Guillard, âgée de quarante-cinq ans;
Second témoins Pierre Binet, âgé de cinquante ans,
Coutume cultivateur, demeurant dans la dite commune d'Aurign.
Sur la réquisition à nous faite par le père de l'enfant;
Lecture du présent acte faite par nous faite sur parties comparées
et sur témoins qui par nous ont été présentés et signés ont déclaré un
l'acte.

Constant, suivant l'acte, par moi Guillaume Levadey, maire d'Aurign
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, soussigné.

Levadey

Mairie d'Aurign

Arrondissement communal de Villefranche

N° 20

Mariage

Mathieu Causat

Marie Carrasse

Le 23 septembre 1851

Le 23 septembre 1851

Le 23 septembre 1851

Le 23 septembre 1851

Le 23 septembre 1851

Le 23 septembre 1851

Le 23 septembre 1851

Le 23 septembre 1851

Le 23 septembre 1851

Le 23 septembre 1851

Le 23 septembre mil huit cent cinquante trois et le dix huit Novembre
à deux heures du soir, s'assemblant nous Guillaume Levadey,
Maire de la commune d'Aurign, canton de Saut, département
de la Haute-Garonne, officier de l'état civil, ont comparu à
la Mairie:

Mathieu Causat, cultivateur, âgé de vingt-un ans
résolus, né dans la commune de Tréneville, canton de Saut
le quinze uiaer mil huit cent cinquante deux, ainsi qu'il résulte
de l'extrait en forme de son acte de naissance qui nous a
été présenté, fils naturel de Jean de vingt-un ans de Jean Pierre
Causat et de Marie Barreau, mariés, cultivateurs, propriétaires
en particulier de la commune de Saut, département de la Haute-Garonne,
demeurant dans la commune d'Aurign et précédemment dans celle de
Tréneville, canton de Saut; Le dit Mathieu Causat demeurant
dans la commune d'Aurign et précédemment dans celle de
Tréneville, canton de Saut, département de la Haute-Garonne.

Le dit Mathieu Causat et Marie Carrasse ont déclaré un
l'acte.

Levadey

Mairie d'Aurign

Arrondissement communal de Villefranche

N° 21

Mariage

Jean Calson

Marie Delmas

Le 23 septembre 1851

dit présent acte, d'une part; Et Marie Carrasse, son
doutique, demeurant dans la commune de Tréneville
de Saut, âgée de vingt-quatre ans résolus née dans la commune
de Tréneville, canton de Saut (Garonne) le dix sept uiaer mil huit
cent cinquante deux, ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme de son
acte de naissance, fille naturelle de Jean de vingt-un ans de Jean
Carrasse et de Louise Delmas, mariés, cultivateurs, demeurant
dans la commune de Tréneville, canton de Saut, département de la
Haute-Garonne, et de Louise Delmas, mariés, cultivateurs, demeurant
dans la commune de Tréneville, canton de Saut, département de la
Haute-Garonne.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration de leur
mariage, faisant droit à cette réquisition, nous avons vu les
certificats de publications faites sans opposition tant à cette
mairie qu'à celle de Tréneville, pendant deux semaines consécutives
correspondant aux vingt et vingt-sept septembre dernier, à dix
heures du matin; Et lesdits Mathieu Causat et Marie Carrasse
présents, de toutes lesquelles pièces paraffinées et au verso il a
été par nous donné lecture ainsi que du chapitre VI du titre
du mariage au code Napoléon.

Après avoir reçu de futurs époux et de personnes
présentes pour attester le mariage, la déclaration que le présent
acte précède d'un acte de l'état de mariage de deux de témoins
deux témoins, par M. APPELLE, notaire à Saut, avons demandé
aux futurs époux s'ils veulent se rendre pour un mariage et
pour femme, chacun d'eux ayant le jour séparément et
affirmativement, déclaré publiquement, au nom de la loi,
que lesdits Mathieu Causat et Marie Carrasse sont
unis par le mariage.

De tout quoi nous avons dressé acte en présence desdits
1° Jean Pierre Gase, âgé de quarante-cinq ans; 2° Joseph Apoc, âgé
de cinquante-deux ans; 3° Jean Besser, âgé de quarante-huit
ans; 4° et Baptiste Dubé, âgé de quarante-quatre ans
Coutume cultivateurs, demeurant dans la dite
commune d'Aurign, nous présentés de parties contractantes lesquels
ainsi par le futur et leur conjoint ont été par nous signés et
arrésés, de ce qui par nous a été déclaré au dossier, le
tout après lecture faite.

Levadey

Mairie d'Aurign

Arrondissement communal de Villefranche

Le 23 septembre mil huit cent cinquante trois et le dix huit Novembre
à dix heures du matin, s'assemblant nous Guillaume Levadey,
Maire de la commune d'Aurign, canton de Saut, département